

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 195

présenté par
Mme Rosso-Debord, rapporteure pour avis
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,
M. Apparü, Mme Greff, M. Fasquelle et M. Poisson

ARTICLE 33**État B****Mission "Recherche et enseignement supérieur"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>Dont titre 2</i>	0 0	20 000 000 0
Vie étudiante <i>Dont titre 2</i>	20 000 000 0	0 0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	0	0
Recherche dans le domaine de l'énergie	0	0
Recherche industrielle	0	0

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	4 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Vie étudiante	4 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	0	0
Recherche dans le domaine de l'énergie	0	0
Recherche industrielle	0	0
Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les contrats de projet État-régions 2007-2013 comportent des programmes de construction et de réhabilitation de logements étudiants. Le volet enseignement supérieur et recherche universitaire des CPER 2007-2013 est inscrit pour 216,5 millions d'euros d'autorisations d'engagements et 51,5 millions d'euros de crédits de paiement dans l'action *Immobilier* du programme *Formations supérieures et recherche universitaire*.

Les constructions de logement étudiant ne correspondent pas toujours aux priorités des universités et des rectorats. C'est pourquoi cet amendement propose d'isoler au sein du programme *Vie étudiante*, dans l'action *Aides indirectes*, les crédits correspondant aux opérations de logement, soit 20 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 4 millions d'euros de crédits de paiement.